



PROJET AAME

AGIR POUR
L'ABANDON
DES MARIAGES
D'ENFANTS
EN AFRIQUE
DE L'OUEST



Il est temps d'agir contre les mariages d'enfants

POLICY BRIEF
SOUS - REGIONAL

Avec le soutien financier de



Agir pour les droits de la femme et de la fille en Afrique.

Table des matières

Tableau des statistiques sur le mariage d'enfants en Afrique de l'ouest	Page 3
1- CONTEXTE	Page 4
2- AAME : Créer un mouvement fort pour contribuer à l'éradication des mariages d'enfants	Page 5
3- POURQUOI AGIR AU NIVEAU REGIONAL POUR METTRE FIN AU MARIAGE D'ENFANTS	Page 6
3.1 : Il y aura absence de développement durable sans l'élimination des mariages d'enfants	Page 6
3.2 : Incidence des mariages d'enfants sur le développement économique de la sous-région	Page 7
3.3 : les mariages d'enfants exposent les filles aux risques de VBG	Page 7
3.4 : Le mariage des enfants peut avoir des conséquences fatales sur la santé des filles concernées.	Page 8
3.5 : Le mariage des enfants prive les filles de leur droit à l'éducation.	Page 8
4- AGIR DES MAINTENANT AU NIVEAU SOUS REGIONAL !!!	Page 9
4.1: Renforcer les cadres juridique, politique, budgétaire et institutionnel des États membres de la CEDEAO afin de réduire la prévalence du mariage des enfants	Page 11
4.2: Faire des chefs traditionnels et religieux des alliés dans la lutte contre le mariage des enfants, pour les amener à engager des initiatives au sein de leurs communautés pour l'élimination du mariage des enfants	Page 12
4.3: Œuvrer en faveur d'un changement des comportements sociaux, recourir à la communication et aux médias pour la sensibilisation le plus large possible	Page 12
4.4 : S'engager dans une dynamique de prévention du mariage d'enfants	Page 13
4.5 : Améliorer l'implication de la société civile dans le mécanisme de suivi évaluation de la feuille de route	Page 13

Tableau des statistiques sur le mariage d'enfants en Afrique de l'ouest

PAYS	STATISTIQUE D'ENFANTS TOUCHES PAR LA PRATIQUE DU M.E ¹	POURCENTAGE DES FEMMES TOUCHÉES PAR LA PRATIQUE DU M.E ²	POURCENTAGE DU M.E DANS LES LOCALITÉS DU PROJET ³
Nigéria	23,6 millions	43%	
Niger	4,8 millions	76%	
Mali	2,8 millions	54%	Kayes : 93% Koulikoro : 67% Bamako : 49%
Burkina Faso	2,8 millions	52%	
Côte d'Ivoire	2,3 millions	27%	
Ghana	2,2 millions	19%	
Guinée	1,7 millions	47%	
Bénin	1,1 millions	31%	
Togo	752 000	31%	Takpamba : 94% Tachanga : 72% Kri-kri : 50%
Sénégal	1,5 millions	31%	
Cap vert		8%	
Guinée Bissau		26%	
Gambie		23%	
Sierra Leone		30%	
Liberia		25%	

¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest et centrale : Aperçu statistique et réflexion sur l'élimination de cette pratique, UNICEF, New York, 2022

² Idem

³ Rapport de l'étude de base sur les mariages d'enfants, les DSSR et les violences connexes au Togo et au Mali dans le cadre du projet AAME, 2023

01 Contexte

Le mariage d'enfant constitue une violation manifeste des droits humains, en particulier des filles, et compromet leur santé et leur bien-être. Il est défini comme toute union formelle ou informelle dans laquelle au moins l'un des conjoints n'a pas 18 ans révolus.

Selon le rapport 2022 de l'UNICEF, 37 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 12 % avant l'âge de 15 ans dans la région ouest africaine⁴ cela, malgré l'existence au niveau international d'une convention du droit de l'enfant (1989), au niveau africain de la Charte africaine du bien-être de l'enfant (1990) et du protocole de Maputo (2005) et au niveau régional de la feuille de route pour la prévention et la réponse des mariages d'enfants pour la période 2019 à 2030.

Cette feuille de route a pour principal objectif de mettre fin au mariage d'enfants dans l'espace CEDEAO. A travers ce document, la CEDEAO veut construire une région débarrassée du mariage d'enfants dans laquelle, les garçons et les filles disposent de chances égales et peuvent atteindre leur plein potentiel dans tous les aspects de leur vie. Toutefois, malgré cette volonté affichée de la CEDEAO, les Etats membres peinent encore à suivre le rythme. Une étude récente sur les mariages d'enfants a démontré qu'au Togo dans les localités de Tamon et de Lamatessi, 41% des filles mineures se retrouvent dans les ménages contre 52% au Mali.

Dans l'optique de renforcer les actions de lutte contre le mariage d'enfants en Afrique de l'ouest, le WiDAF-AO a conduit plusieurs actions visant à mettre fin à cette pratique. Ses efforts se poursuivent aujourd'hui à travers le projet Agir pour l'Abandon des Mariages d'Enfants (AAME) financé par Amplify Change et implémenté au Mali et au Togo.

S'inscrivant dans la continuité des actions de ce projet, le présent policy brief est un outil de plaidoyer au niveau sous régional en direction des différentes instances régionales pertinentes et des Etats afin de les amener à mettre en œuvre de façon effective la feuille de route de la CEDEAO.

⁴ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest et centrale : Aperçu statistique et réflexion sur l'élimination de cette pratique, UNICEF, New York, 2022

02 AAME :

Créer un mouvement fort pour contribuer à l'éradication des mariages d'enfants



Le projet Agir pour l'Abandon des Mariages d'Enfants (AAME) financé par Amplify Change et implémenté au Mali et au Togo, a pour objectif de contribuer à éradiquer les mariages d'enfants. De façon spécifique, il vise à bâtir un mouvement fort et inclusif et à soutenir les processus de plaidoyer aux niveaux local, national et régional en vue de l'adoption et de la mise en œuvre de réforme, de changement des normes sociales, et de la mise à l'échelle des processus qui marchent. Dans le cadre du projet AAME, certaines activités ont déjà été menées notamment, deux études de base dans les deux pays, des renforcements de capacité à l'endroit de trente (30) représentant-es d'OSC dans chaque pays, des sensibilisations et des campagnes digitales, des dialogues intergénérationnels au niveau communautaire et des rencontres nationales de dialogue politique. C'est dans le prolongement de ces actions que se situe le plaidoyer régional auquel le présent policy brief sert de support.

03

POURQUOI AGIR AU NIVEAU REGIONAL POUR METTRE FIN AU MARIAGE D'ENFANTS

Agenda-2030.fr



3.1 : Il y aura absence de développement durable sans l'élimination des mariages d'enfants

En poursuivant la pratique des mariages d'enfant dans la sous-région, il est fort probable que, d'ici 2030, l'Afrique de l'ouest ne progresse pas au moins la moitié des Objectifs de Développement Durable (ODD), ceci dans la mesure où, la pratique des ME freine l'atteinte de six ODD. Ces ODD incluent la lutte contre la pauvreté (ODD 1), la lutte contre la faim (ODD 2), l'amélioration de la santé (ODD 3), l'amélioration de l'éducation (ODD 4), l'égalité des sexes (ODD 5), la promotion de la croissance économique (ODD 8), la réduction des inégalités (ODD10) et l'accès pour tous à la justice et à des institutions efficaces (ODD16).

3.2 : Incidence des mariages d'enfants sur le développement économique de la sous-région

Selon le nouveau rapport publié par la Banque mondiale et le Centre international de recherche sur les femmes (ICRW), intitulé *Economic Impacts of Child Marriage*, les mariages précoces ou d'enfants coûteront des milliers de milliards de dollars aux pays en développement d'ici 2030.

En revanche, le fait de mettre fin à cette pratique aurait une incidence positive très nette sur le niveau de scolarité des filles et de leurs enfants, sur le nombre d'enfants par femme et l'âge de la première grossesse, ainsi que sur les revenus des femmes et le bien-être des ménages⁵.

À cause du mariage des enfants, des millions de filles manquent des compétences, connaissances et perspectives d'emploi, qui leur permettraient de faire sortir leur famille de la pauvreté et de contribuer ainsi au développement et à la prospérité économique de leur pays.



3.3 : les mariages d'enfants exposent les filles aux risques de VBG

Les filles mariées pendant leur enfance sont plus susceptibles d'être battues ou menacées par leur époux que les filles qui se marient plus tard. Elles ont aussi plus de probabilité de décrire leur première expérience sexuelle comme étant forcée.

Étant mineures, les filles-épouses sont rarement en mesure d'affirmer leurs souhaits, y compris celui d'utiliser des méthodes de planification familiale ou d'avoir des relations sexuelles sûres. Les filles-épouses peuvent être particulièrement vulnérables au VIH/ Sida et aux autres maladies sexuellement transmissibles.



⁵ [/www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2017/06/26/child-marriage-will-cost-developing-countries-trillions-of-dollars-by-2030-says-world-bankicrw-report](http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2017/06/26/child-marriage-will-cost-developing-countries-trillions-of-dollars-by-2030-says-world-bankicrw-report)

3.4 : Le mariage des enfants peut avoir des conséquences fatales sur la santé des filles concernées.

Encouragées à devenir mères peu de temps après le mariage, beaucoup de filles-épouses tombent enceintes avant d'être physiquement prête à porter ou accoucher d'un enfant en toute sécurité.

Les complications liées à la grossesse exposent ces filles à des risques de lésions et même de décès. En plus, les filles qui donnent naissance avant l'âge de 15 ans courent cinq fois plus de risques de mourir pendant l'accouchement que les jeunes femmes âgées de 20 ans ou plus.

Les filles-épouses sont particulièrement vulnérables aux risques de lésions liées à la grossesse ou à l'accouchement. Par exemple, 65% de l'ensemble des cas de fistules obstétricales concernent des filles de moins de 18 ans⁶.



3.5 : Le mariage des enfants prive les filles de leur droit à l'éducation.

Des millions de filles-épouses abandonnent l'école pour consacrer leur temps aux tâches ménagères et à élever leurs enfants, pour celles qui étaient scolarisées. Dans les pays en voie de développement, plus de 60% des filles-épouses n'ont reçu aucune éducation formelle.

Au Mali, les filles-épouses forment près des deux-tiers des femmes sans éducation formelle, et seulement 8% des femmes ayant reçu une éducation secondaire ou de niveau plus élevé⁷.



⁶ www.girlsnotbrides.org/documents/126/Mettre-fin-au-mariage-des-enfants-en-Afrique-Par-Girls-Not-Brides.pdf

⁷ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest et centrale : Aperçu statistique et réflexion sur l'élimination de cette pratique, UNICEF, New York, 2022

04

AGIR DES MAINTENANT AU NIVEAU SOUS REGIONAL !!!



Face aux constats alarmants de l'ampleur des mariages d'enfants, en Afrique de l'Ouest et au regard de ses conséquences néfastes pour les filles et le développement, les Etats membres de la CEDEAO ne sont pas restés indifférents. Ils ont ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la Convention contre toutes formes de Discrimination à l'Egard des Femmes, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant et le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif, aux Droits de la femme (Protocole de Maputo) à l'exception du Niger en ce qui concerne ce dernier instrument régional.

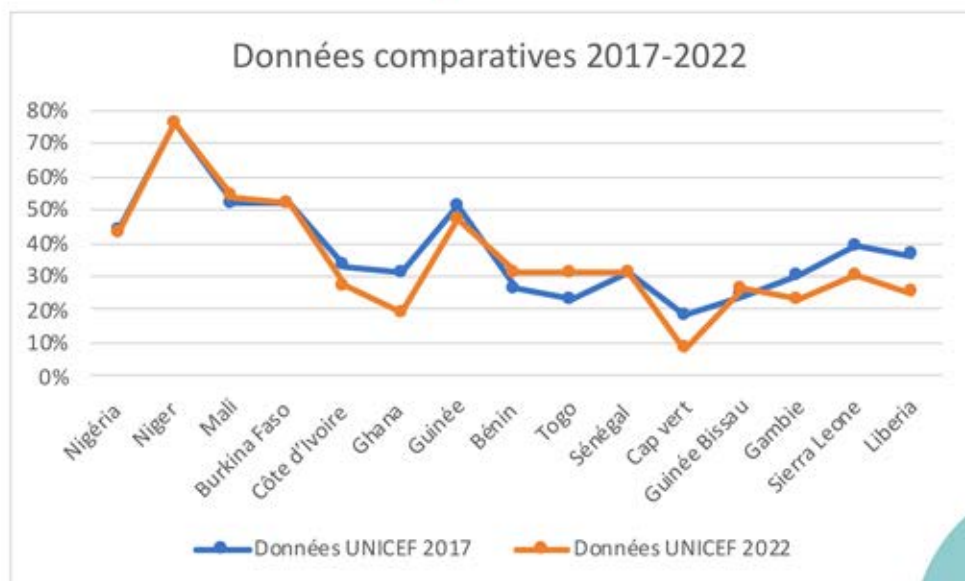
Au niveau interne, les Etats ont érigé des cadres juridiques, politiques et mis en place des mécanismes protecteurs de l'enfant et de la jeune fille.

Au niveau régional, la CEDEAO a adopté la politique régionale de l'enfant et son plan stratégique 2019-2030. Elle a opéré une avancée notable à travers son leadership, en adoptant la feuille de route pour la prévention et la réponse des mariages d'enfants pour la période 2019-2030 à laquelle ont contribué toutes les parties prenantes. Cette feuille de route a pour objectif de mettre fin aux mariages des enfants dans l'espace CEDEAO. Elle met l'accent sur 7 axes stratégiques que sont :

- L'élaboration, la mise en œuvre et l'application de lois et de politiques destinées à prévenir le mariage d'enfants et apporter un soutien aux victimes de ce problème ;
- L'inclusion et la participation des enfants et des jeunes aux initiatives engagées pour mettre fin au mariage d'enfants ;
- L'implication et la mobilisation des chefs coutumiers et religieux ;
- Le changement de comportement social, la sensibilisation, avec un recours à la communication et aux médias pour porter plus loin le message
- L'accès à l'éducation formelle et informelle, aux services de soutien et aux opportunités économiques ;
- L'accès des victimes du mariage d'enfants aux services requis ;
- La coordination et le suivi de la mise en œuvre au niveau national/régional

Le WILDAF-AO qui a participé au processus d'adoption de la feuille de route salue la démarche inclusive de la CEDEAO et adhère totalement à son contenu. Cependant, depuis 2019, au regard de la persistance de la pratique, il semble pertinent de poser la question de l'impact réel de la feuille de route sur le court et moyen terme.

Données comparatives 2017-2022 dans l'espace CEDEAO



De façon générale, l'analyse comparative des données avant l'adoption de la feuille de route (2017) et des données les plus récentes (2022) permet d'observer une faible régression des mariages d'enfants dans la CEDEAO. En effet, sur quinze (15) pays, six (6) (Libéria, Sierra Leone, Gambie, Cap vert, Ghana, Côte d'Ivoire) présentent une avancée notable contre la pratique des mariages d'enfants. Par contre, dans quatre (4) (Mali, Bénin, Togo, Guinée Bissau) on observe une augmentation de la prévalence de cette pratique, ce qui démontre que globalement, malgré l'adoption de la feuille de route, il y'a eu peu d'avancée pour la réduction de la pratique, ce qui pose le problème de son efficacité.

Par ailleurs, au Sénégal, Burkina Faso et Niger, le taux de prévalence de mariage d'enfant de 2017 à 2022 est resté le même. Dans 2 pays notamment le Nigéria et la Guinée, on observe une faible régression de la prévalence de la pratique. Tous ces constats appellent à plus d'action.

4.1: Renforcer les cadres juridique, politique, budgétaire et institutionnel des États membres de la CEDEAO afin de réduire la prévalence du mariage des enfants



Les Etats membres de la communauté doivent mettre en place des cadres juridique et politique en faveur de l'abandon et de l'éradication des mariages d'enfants afin de mieux protéger les jeunes filles. Il convient soit d'inciter les Etats à respecter leurs engagements internationaux soit de les dissuader d'avoir des textes qui favorisent de telle pratique.

Par ailleurs, les Etats devraient augmenter le budget national alloué aux offres de services afin de garantir aux jeunes filles leur droit à la santé sexuelle et reproductive.

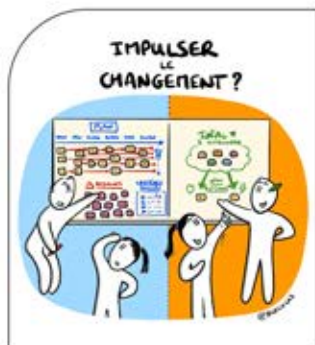
4.2 : Faire des chefs traditionnels et religieux, des alliés dans la lutte contre le mariage des enfants, pour les amener à engager des initiatives au sein de leurs communautés pour l'élimination du mariage des enfants



L'association des chefs traditionnels est une exigence incontournable pour réussir à éradiquer le mariage d'enfants. Leur intolérance affichée à cette pratique contribue fortement à sa réduction. En effet, les chefs traditionnels peuvent énormément contribuer à appréhender les personnes qui ne respectent pas la loi en raison de leurs très bonnes connaissances de leur territoire. Dans certains pays, la chefferie traditionnelle prescrit des sanctions parfois très lourdes à l'encontre des contrevenants.

Ainsi, les dialogues intergénérationnels doivent être engagés avec eux et une collaboration avec les forces de défenses doit exister pour les soutenir. Aussi, il faudra les encourager à exiger les actes de naissance avant toute célébration d'union.

4.3 : Œuvrer en faveur d'un changement des comportements sociaux, recourir à la communication et aux médias pour la sensibilisation le plus large possible



Les mariages d'enfants sont des phénomènes très pratiqués, comme le relèvent les statistiques, mais paradoxalement méconnus dans les zones urbaines et parfois des décideurs. De ce fait, les médias classiques et les réseaux sociaux doivent être des alliés dans cette lutte contre les mariages d'enfant. Ainsi, des campagnes de sensibilisation de masse et en ligne doivent être menées et les journalistes doivent être outillés sur la thématique.

4.4 : S'engager dans une dynamique de prévention du mariage d'enfants

Certes, il est urgent d'intervenir, mais il est tout aussi indispensable de s'engager dans la prévention contre la pratique du mariage d'enfants.

Il est essentiel de dynamiser les comités en charge de la protection de l'enfance qui ont été mis en place dans différents Etats de la communauté.



4.5 : Améliorer l'implication de la société civile dans le mécanisme de suivi évaluation de la feuille de route

Le mécanisme de suivi prévu par la feuille de route constitue un précieux outil qui permet d'apprécier l'efficacité des actions prévues par la feuille de route et l'impact de cette dernière. Toutefois, nous constatons que la société civile n'a pas été très impliquée dans ce processus et nous souhaitons que cette dernière soit associée au comité directeur régional, afin d'apporter son expertise à la lutte contre les mariages d'enfants.



#STOPMARIAGEENFANTS
#NONAUMARIAGEFORCÉ
#EDUCATIONPASMARIAGE

LES MARIAGES D'ENFANTS
PRIVENT LES FILLES DE
LEUR ENFANCE ET DE
LEURS DROITS

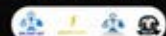
DROIT



Laissons-les grandir en
sécurité et avec des choix



#EnfantsPasÉpouses



WILDAF - AFRIQUE DE L'OUEST, 07 BP: 7755 Lomé - Togo,

Tel. : (228) 22 61 26 79 / Cel. : (228) 92 47 90 00

Site web : www.wildaf.ao.org

email: wildaf@wildaf-ao.org